



Saint-Liboire

## AVIS

PRENEZ AVIS QUE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 403-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NO 369-23 AFIN DE MODIFIER LES CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UN PROJET ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LA MODIFICATION D'UN PROJET AYANT DÉJÀ ÉTÉ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION DU CONSEIL.

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées:

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liboire a adopté, le premier projet du règlement 403-26 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil.

AVIS est, par la présente, donné que les personnes intéressées peuvent obtenir davantage d'information au bureau de la municipalité au 151 rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, ou en contactant l'inspecteur en bâtiment et environnement au 450 793-2811 poste 2323.

AVIS est, par la présente donnée qu'une assemblée de consultation publique aura lieu au bureau de la municipalité au 151 rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire le 26 mai 2026 à 17h30, au cours de laquelle seront expliqué le projet de résolution et son adoption. Les personnes et organisations intéressés qui désirent s'exprimer su le projet de résolution seront entendus à cette assemblée de consultation publique.

QUE ledit projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire; que le projet contient des dispositions qui s'appliquent à une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Liboire.

Donné à Saint-Liboire, ce 13e jour du mois de mai de l'an 2026.

  
**Sylvain Laplante**  
Directeur général